Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lvon

## PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

### Domaine de la Trolanderie

Monument historique inscrit le 20 novembre 2007 139 rue Tachon, Lieu-dit La Forêt, 69250 CURIS-AU-MONT-D'OR Lieu-dit La Barre, 69250 POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR



## RAPPORT DE PRÉSENTATION

## 1) Localisation

Le domaine de la Trolanderie traverse la partie sud du vallon de la commune de Curis-au-Montd'Or. Ce vallon a la particularité de lier deux zones naturelles préservées que constituent le Mont Thou et la Saône. Le château du domaine situé en terrasse, surplombe ainsi la vallée alors que ses jardins s'étendent sur les pentes du Mont Thou.

## 2) Historique et description

Sont inscrits au titre des monuments historiques la totalité du domaine, y compris les communs, l'orangerie, le mur de clôture, les vestiges du jardin régulier, le parc agricole et paysager.

La première mention du domaine de la Trolanderie figure en 1270, alors que la famille d'Albon acquiert la seigneurie de Curis. La maison-forte aurait été construite au XIVème siècle. De nombreux remaniements y ont été réalisés, conduisant l'édifice à ses dispositions actuelles. En effet, l'architecte Jean-Antoine Morand intervient durant la seconde moitié du XVIIIème siècle dans le cadre d'un projet de réaménagement du château et de conception des jardins. Une dernière phase de modifications du domaine survient fin XIXème, avec notamment la création de l'orangerie et de la chapelle.

Le château se compose d'un corps de logis pentagonal flanqué de trois tours circulaires. Il s'inscrit dans un parc boisé et paysager au sein duquel des dépendances s'ordonnent : la cour rectangulaire, la chapelle, l'orangerie, les éléments fermiers marquent en leur écrin une représentation de l'art « bourgeois » de vivre à la campagne. Malgré ses nombreux remaniements, le domaine de la Trolanderie conserve un grand nombre de dispositions originelles très lisibles notamment ses tours, ses caves voutées, ou encore sa façade nord.

## 3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

Le domaine de la Trolanderie constitue à lui-seul un paysage de grande envergure qui se confond dans les silhouettes paysagères et naturelles de la commune.

Sont inclus dans le PDA les espaces boisés et agricoles longeant le domaine à l'est et à l'ouest. Ils forment une couronne naturelle dense autour du monument historique, en plus de lui être co-visibles, il convient de les préserver comme écrin immédiat. Les parcelles plus lointaines n'impliquant aucune co-visibilité avec le château et ses jardins, sont exclues du périmètre de protection : en effet dans ce cadre, leur mutation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'écrin paysager du monument.

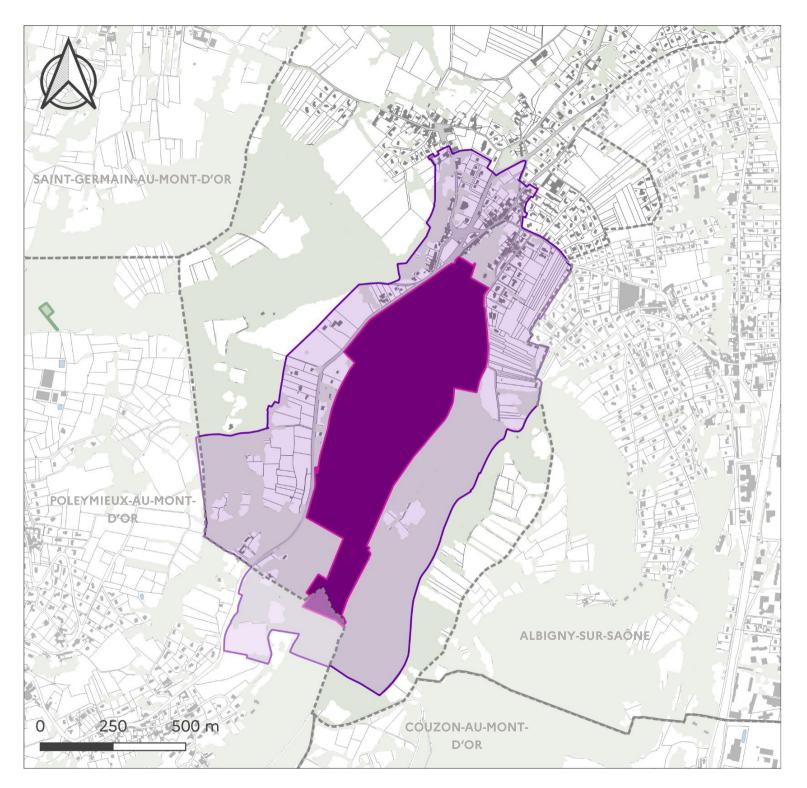
Au sud, la première frange de parcelles boisées et agricoles longeant le domaine de la Trolanderie sont prises en compte dans le PDA, en raison de leur co-sensibilité paysagère et naturelle. Le reste des espaces de l'ancien périmètre de protection des abords qu'accueillait la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or, est exclu du PDA. En effet, le fort vallonnement généré par les reliefs du Mont Thou révoque les possibilités de co-visibilité entre le domaine et ces espaces, marquant ainsi une séparation paysagère de ces entités.

Les ensembles bâtis au nord-ouest constituent le bourg de la vallée de Curis-au-Mont-d'Or, faisant face à l'entrée même du domaine de la Trolanderie. Ces zones sont soumises à forte pression foncière : il convient ainsi de veiller à la conservation du bâti ancien face à ces projets de densifications, de transformations voire de démolitions. De plus, ces ensembles bâtis abritent une zone sur le chemin des carriers identifiée comme périmètre d'intérêt patrimonial au PLU, qui participe à l'écrin historique du domaine de la Trolanderie, par ses attributs architecturaux et patrimoniaux spécifiques à la localité.

Le cadre villageois préservé, surélevé au nord-est du monument historique, est inclus dans le PDA. Il surplombe en effet la vallée de Curis-au-Mont-d'Or, ce qui génère une co-visibilité entre cette zone et le domaine de la Trolanderie. De plus, ce bourg comprend une organisation et des bâtiments dont l'intérêt patrimonial participe à l'écrin du monument et de ses abords : plusieurs de ses bâtiments sont mentionnés au cadastre napoléonien. Les parcelles les plus au nord de cette zone sont exclues du PDA en raison de leurs constructions diffuses dont la morphologie ne génère pas de co-sensibilité avec le château et ses jardins. De plus, ces espaces s'avèrent trop éloignés du monument pour que leur mutation n'influence le caractère paysager de son écrin.

L'architecte des bâtiments de France,

Emmanuelle DIDIER





Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

# PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

### Domaine de la Trolanderie

139 rue Tachon, Lieu-dit La Forêt, 69250 CURIS-AU-MONT-D'OR

Lieu-dit La Barre, 69250 POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR

Monument historique inscrit le 20 novembre 2007

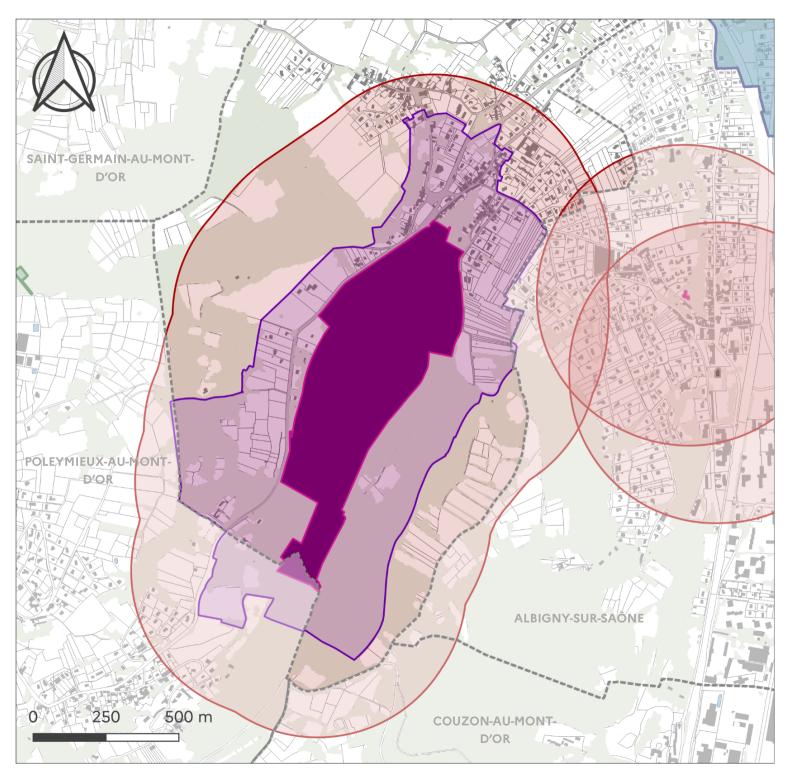
### LÉGENDE

Proposition de périmètre délimité des abords

Périmètre de protection des 500 mètres

MH inscrit

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon





Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

# PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES TOUTES PROTECTIONS

### Domaine de la Trolanderie

139 rue Tachon, Lieu-dit La Forêt, 69250 CURIS-AU-MONT-D'OR

Lieu-dit La Barre, 69250 POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR

Monument historique inscrit le 20 novembre 2007

### LÉGENDE

Proposition de périmètre délimité des abords

Périmètre de protection des 500 mètres

MH inscrit

MH partiellement inscrit

Direction régionale des Affaires culturelles Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance – 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01

☑ udap69@culture.gouv.fr